

Séance du Conseil Municipal du 09 avril 2024

N° de la délibération	Objet	Sens du vote
2024/8	Enfouissement réseaux secs : secteur Les Poncins	Unanimité
2024/9	Rénovation mairie : modification délibération DETR/DSIL	Unanimité
2024/10	Vote du budget primitif 2024	Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 1
2024/11	Convention Fêtes musicales de Savoie	Unanimité
2024/12	Rénovation mairie : Demande de subvention Fonds Vert	Unanimité

COMMUNE DE CHATEAUNEUF

PROCES-VERBAL

Conseil Municipal du 09 avril 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de conseillers municipaux présents : 12

Nombre de conseillers municipaux votants : 14

- Présent(e)s : FOURNIER Raymond, CHOLAT Claude, CARREL Denis, PEPIN François, LEMAIRE François, , ETIENNE Nadège, FALQUET Patrick, HUGONOT Christelle., MARTIN Thierry, JACQUIN Michel, TISSOT Julien.
- Absent(e)s ou excusé(e)s : BERGIN Frédéric, Pauline BARRAZ (pouvoir à J. TISSOT), Marie-France FAISAN (pouvoir à PEPIN François).
- Secrétaire de séance : FALQUET Patrick

A l'ouverture de la séance, Mme Le Maire informe qu'elle a reçu une demande de subvention de la part de la directrice de l'école de Coise pour l'organisation d'une classe de découverte. Elle propose d'ajouter cette délibération à l'ordre du jour de la séance.

1°- Enfouissement des réseaux secs Les Poncins

Rapporteur : Christelle HUGONOT

Mme le Maire expose au conseil municipal qu'il est envisagé de réaliser un programme d'enfouissement du réseau électrique existant sous compétence et maîtrise d'ouvrage du SDES. L'enfouissement des réseaux d'éclairage public et de télécommunication sera également réalisé. L'opération concerne le secteur Les Poncins, réseau BT (400ml). Mme Le Maire souhaite également que la commune confie au SDES la maîtrise d'ouvrage des travaux sur les réseaux d'éclairage public et de télécommunications. Le SDES missionnera un maître d'œuvre et une entreprise sélectionnés par consultation.

Le coût global prévisionnel de l'opération (maîtrise d'œuvre et travaux) concernant les seules prestations et travaux transférés au SDES, s'élève à **244 568 € TTC**. Avec une participation financière prévisionnelle de la commune s'élevant à **159 361 €** concernant les prestations de maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et travaux assurées et/ou gérées par le SDES.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de madame le Maire, et en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de la commune, autorise le Maire à signer l'Annexe Financière Prévisionnelle (AFP), et à signer tous les autres documents nécessaires au bon déroulement de cette opération ; autorise le Maire à signer la convention de mandat valant convention financière afin de confier au SDES la maîtrise d'ouvrage des travaux sur les réseaux d'éclairage public et de télécommunication sur cette opération, accepte de transférer au SDES l'intégralité des CEE générés par l'opération susvisée.

2°- Projet rénovation thermique Mairie : demande de subvention DETR/DSIL 2024

Rapporteur : FOURNIER Raymond

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2023/35 du 25 octobre 2023.

Le Conseil Municipal souhaite rénover le bâtiment de la mairie dont les performances thermiques et énergétiques sont très insuffisantes et dont seul le rez de chaussée est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Le projet vise plusieurs objectifs :

- Améliorer les performances thermiques de l'ensemble du bâtiment (isolation thermique par l'extérieur des façades, changement des menuiseries, isolation des combles)
- Mise aux normes accessibilité, incendie, électricité et ventilation
- Réaménagement des espaces

Le Conseil Municipal après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré :

- - Approuve le projet de rénovation thermique du bâtiment de la mairie
- - Approuve le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 862 155 € HT
- - Approuve le plan de financement faisant apparaître les participations financières du Conseil Départemental et de la Région.

Crédits sollicités :

- Région : 60 000 €
 - Conseil Départemental (FDEC) : 136 000 €
 - Communauté de Communes Cœur de Savoie (Sequoia) : 1 250 €
 - Fonds vert : 75 000 €
 - SDES (CEE) : 10 000 €
 - Autofinancement : 279 905 € (avec emprunt)
-
- - Demande à la préfecture dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et/ou de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) 2024 une subvention de 300 000 € pour la réalisation de cette opération
 - - Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune
 - - Autorise Mme Le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

3°- Objet : Vote du budget primitif 2024

Rapporteur : Raymond FOURNIER

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024 arrêté lors de la réunion de la commission des finances comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 116 751.86 €
- Dépenses et recettes d'investissement : 1 339 915 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le budget primitif 2024 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
 - Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 116 751.86 €
 - Dépenses et recettes d'investissement : 1 339 915 €

4°- Objet : Convention Fêtes musicales de Savoie

Rapporteur : Christelle HUGONOT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents donne pouvoir au Maire pour signer une convention avec Fêtes Musicales de Savoie concernant l'organisation d'un concert de musique classique le 27 juillet 2024.

5°- Objet : Projet rénovation thermique Mairie : demande de subvention Fonds vert (mise en œuvre de la rénovation énergétique des bâtiments publics)

Rapporteur : Raymond FOURNIER

Le Conseil Municipal souhaite rénover le bâtiment de la mairie dont les performances thermiques et énergétiques sont très insuffisantes.

Le projet vise à améliorer les performances thermiques de l'ensemble du bâtiment (isolation thermique par l'extérieur des façades, changement des menuiseries, isolation des combles)

Le Conseil Municipal après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré :

- Approuve le projet de rénovation thermique du bâtiment de la mairie
- Approuve le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 294 586.10 € HT
- Approuve le plan de financement faisant apparaître les participations financières du Conseil Départemental et de la Région.

Crédits sollicités :

- Région : 11 000 €
 - Conseil Départemental (FDEC) : 8 000 €
 - Communauté de Communes Cœur de Savoie (Sequoia) : 1 250 €
 - Fonds vert : 75 000 €
 - SDES (CEE) : 10 000 €
 - DETR/DSIL : 85 000 €
 - Autofinancement : 104 336.10 € (avec emprunt)
-
- Demande à la préfecture dans le cadre du Fonds vert pour la mise en œuvre de la rénovation énergétique des bâtiments publics une subvention de 75 000 € pour la réalisation de cette opération
 - Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune

- Autorise Mme Le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

6°- Subvention classe de découverte : Ecole Jean gorges à Coise

Rapporteur : Christelle HUGONOT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide de verser à l'école Jean Gorges de Coise une subvention de 308 € (11 enfants domiciliés dans la commune x 28 €) pour participer au financement de la classe de découverte.

Questions diverses :

- ZAENR : il faudra choisir le mode de consultation du public.
- Enquête publique relative à la modification de droit commun du PLU : elle aura lieu du 13 mai au 14 juin 2024. Publication réglementaire dans 2 journaux d'annonces légales et affichage en mairie et sur les panneaux installés dans les villages.
- Installation cabinet dentaire : le projet a pris du retard, il est toujours à l'étude au niveau de l'architecte.

Le Maire,

Le/La Secrétaire de séance

Christelle HUGONOT

Patrick FALQUET

